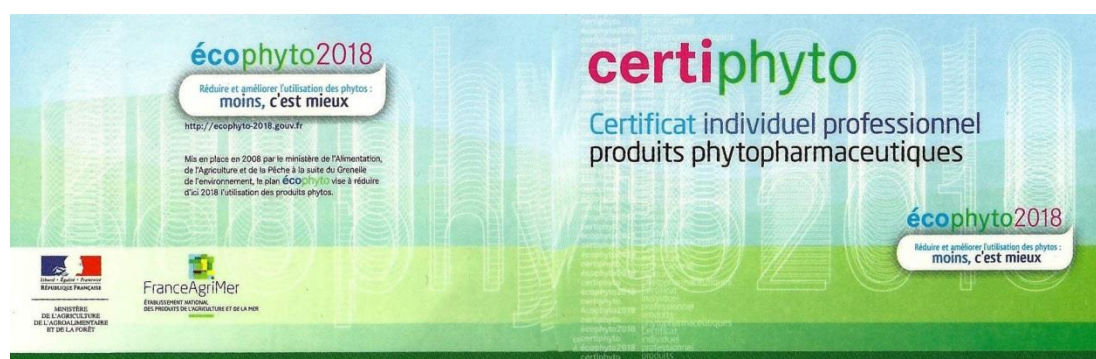


CERTIPHYTO « EXPLOITANT » : ANTICIPEZ LE RENOUVELLEMENT !

Les premiers certiphyto « exploitant » ont été délivrés fin 2009 pour 10 ans. Il faut effectuer **le renouvellement** (1 journée de formation ou un test QCM) entre **9 et 3 mois avant la date anniversaire**.



Si le renouvellement n'est pas fait dans les délais, vous devrez repasser l'intégralité du certiphyto (2 jours de formation avec un test QCM ou un test QCM seul).



Vérifier la date de votre certiphyto « exploitant » et **inscrivez-vous** à une formation 1 an avant le renouvellement !

Nom : COVER	Activité(s) professionnelle(s) et catégorie(s)		
Prénom(s) : Harry	Spécialité(s)	DNDA	
Date de naissance : 30/02/1968	N° de(s) certificat(s)	OF-14-3486	
Lieu de naissance : NIORT	Délivré(s) par	DRAAF PC	
Adresse : 1 Rue Stine 79 100 PAS DE JEU	Délivré(s) le	28/04/2010	
	Valable(s) jusqu'au	28/04/2020	
	* Décret n° AGRG1111616D du 18 octobre 2011		

Renseignements
auprès de
Valérie NEAU
05 49 77 10 48

Toute l'équipe Agronomie Grandes Cultures vous souhaite leurs meilleurs vœux 2019 !



Avant tout traitements phytosanitaires vérifier l'usage et la dose sur : <https://ephy.anses.fr/>
BSV disponible sur : <http://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal>

Si aucune alternative aux produits phytosanitaires n'est proposée, c'est qu'il n'en existe pas de connue suffisamment pertinente à ce stade. Des alternatives préventives existent dans le Hors Série 2017.

Rédacteurs : Conseillers Productions Végétales
Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
<http://www.deux-sevres.chambagri.fr>
Réglementation phytosanitaire :
www.deux-sevres.chambagri.fr/environnement/guide-de-lenvironnement.html

La CA79 est agréée par le Ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA

